

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
À :
Cci :
Objet : RE: 200858746 Analyse-industriel - demande d'accès 151 rue Notre-Dame, St-Jean-sur-Richelieu
Date : 13 septembre 2024 14:19:00
Pièces jointes : [Documents transmis.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 février 2024, concernant le 151 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, lot 4 258 615 du cadastre du Québec.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de la Montérégie / KB
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion

Le 19 juin 1990

Monsieur MARIO FONTAINE
Directeur
MENVIQ
Bureau régional de Longueuil

Objet: Demande d'évaluation du taux de plomb.

Monsieur,

La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu se propose d'offrir aux enfants du secteur contaminé par le plomb, un programme supplémentaire d'activités de loisirs afin de les soustraire à leur environnement au cours de l'été. Une garderie pour les jeunes enfants de 1 à 5 ans pourrait être organisée à l'école J.A. Bélanger, 151 rue Notre-Dame.

Balmet

Compte tenu de la vulnérabilité particulière des enfants de 1 à 5 ans à un environnement contaminé par le plomb, avant de se prononcer sur ce projet de garderie, le DSC désire connaître l'état des espaces intérieurs et extérieurs prévus à cette fin.

De plus, nous devons vérifier l'hypothèse que nous faisons que le sable des carrés, changé à la fin de l'été passé n'a pas été contaminé depuis.

Nous vous faisons donc deux demandes:

- 1^o évaluer le niveau de contamination par le plomb des espaces intérieurs et extérieurs prévus aux fins de garderie des enfants de 0-5 ans à l'école J.A. Bélanger, 151 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu;

...2



hhr

2...

- 2° évaluer le taux de plomb dans un échantillon représentatif de carrés dont le sable a été changé l'été dernier.

Espérant que vous pourrez répondre à notre demande le plus tôt possible, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



ALAIN MESSIER, MD
Adjoint médical
Santé publique

c.c.: Dr Yves Tremblay, directeur du DSC
M. Pierre Dion, Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

AM/dbp



TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR

À: MARIO FONTAINE

DE: YVES CARIGNAN

DATE: 29⁰⁰ juin 90

HEURE: 16^h30

NOMBRE DE PAGES: 1

échantillons prélevés en septembre 1989

REMARQUES: 2-14 105 PPM pres du terrain de jeu
2-15 145 PPM devant l'école poussières
de peuples
au plaisir

Si la transmission du document est mauvaise ou incomplète,
s.v.p. téléphoner au 643-7860 et veuillez demander: _____

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de la Montérégie

Longueuil, le 3 juillet 1990

Hôpital du Haut-Richelieu
Département de Santé communautaire
300 Montée Saint-Luc
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3A 1G2

A l'attention de monsieur Alain Messier, adjoint médical

Monsieur,

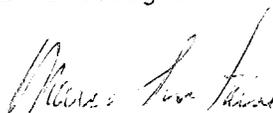
J'accuse réception de votre lettre du 19 juin 1990 relativement à votre demande pour connaître les concentrations de plomb des espaces intérieurs et extérieurs de l'école J.A. Bélanger au 151 rue Notre-Dame.

Selon deux(2) résultats d'analyses d'échantillons prélevés en septembre 1989 à proximité de l'école, ceux-ci montrent des concentrations peu élevés en plomb. L'échantillon numéro 2-14 près du terrain de jeu montre une concentration de 105 parties par million en plomb tandis que l'échantillon numéro 2-15 devant l'école a une concentration de 145 parties par million en plomb. Comme vous pouvez le constater, ces concentrations sont bien inférieures à celles retenues pour la décontamination des terrains résidentiels.

Quant à l'évaluation des espaces intérieurs de l'école, cette responsabilité vous appartient selon le partage établi entre votre organisation et la nôtre.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional
de la Montérégie



Mario Fontaine

MF/hd